



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

Facsimile : 819-997-9776

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

<b>Title/Titre: NSN: Height (8) Misc's parts for RHIB's. Huit (8) Articles différentes pour les RHIB's</b>	<b>Solicitation No – N° de l'invitation W8482-183899/A</b>
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation 27 March 2018</b>	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  <b>Jean-Pierre Normandin D Mar P 4-3-3-4 Jean-pierre.normandin@forces.gc.ca</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	<b>FAX No – N° de fax</b>
<b>Destination</b>  <b>See herein</b>	

#### Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>  At – à : 14 :00 EDT   On - le : 07 June 2018
--

Delivery required - Livraison exigée 15 June, 2018	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN .....	3
1.3 COMPTE RENDU .....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
1.5 CONTENU CANADIEN.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	4
2.5 B1000T (2014-06-26) CONDITION DU MATÉRIEL – SOUMISSION .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN .....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT .....	11
6.7 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – DESTINATION ET CALENDRIER DE LIVRAISON INCONNU.....	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
6.10 LOIS APPLICABLES .....	13
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	14
6.13 DURÉE DE CONSERVATION .....	14
6.14 EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE SELON LA SPÉCIFICATION D-LM-008-036/SF000.....	14
6.15 MARQUAGE DÉTAILLÉ DE L'EMBALLAGE – SEMBLABLES.....	14
6.16 AMIANTE .....	15
6.17 ASSURANCE DE QUALITÉ.....	15
6.18 RAJUSTEMENT RELATIF À LA FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.....	15
ANNEXE « A » DETAILS DES ARTICLES .....	17
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT .....	22
ANNEXE C – LONGUE DESCRIPTION DES ARTICLES.....	26
ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....	28

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

L'offre ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### **1.2 Besoin**

Le besoin est détaillé à l'annexe « A », Détail de l'élément à la ligne

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pour les articles 1 et 8 a 14, et de l'accord de libre-échange Canadien (ALEC) pour les articles 2 a 7.

### **1.5 Contenu Canadien**

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux articles canadiens 2 a 7.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, incluant les modifications suivantes :

- a) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est retirée en son entièreté.
- b) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées a la réception des soumissions de (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au point de contact indiqué à la page de la demande de soumissions au à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)  
Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
  - b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.
- En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation->

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars

canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande des soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro D'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN
- b) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, numéro de model et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

#### **Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
  - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

#### **4.1.1.3 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement**

1. Les produits dont les numéros de pièce ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante :

a) La preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou

b) Toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustement, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée sans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix.

#### **4.2 Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse NNO par NNO.

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du

soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.1.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.(Articles 2 a 7)

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

- « Les soumissionnaires doivent clairement indiquer à côté de chaque article énuméré dans la demande de soumissions quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation suivante. »

Le soumissionnaire atteste que:

( ) le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

*Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien*

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personne, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.

## 5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\)Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.52490533.1032032304.1454004848) ([https://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.52490533.1032032304.1454004848](https://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.52490533.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe A, sous détails de l'article.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne). Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

La définition de « Ministère » est modifiée comme suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dument autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dument autorisée à agir au nom de ce ministre.

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Période du Contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au \_\_\_\_\_ inclusivement

### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

### 6.4.3

Le ministère de la Défense nationale se réserve le droit de demander de devancer ou retarder la livraison durant la période de Mars/April.

### 6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jean-Pierre Normandin

Titre : Agent d'approvisionnement

Organisation : DoM 4-3-3-4

Adresse : 101 Colonel By Drive

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : jean-pierre.normandin@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Informations fournies à l'attribution du contrat.

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 C0207C (2013-04-25) Base de paiement – prix ferme

A condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiements Multiples

H1001C (2008-05-12) Paiements Multiples

### 6.6.3 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

## 6.7 Instructions d'expédition – Destination et calendrier de livraison inconnu

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP – rendu droits acquittés (ci-dessous). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expéditions doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- a. Department. of National Defence  
CFB Esquimalt  
Attn: Receiving  
Bldg 66 Colwood  
Victoria, BC  
V9C 1B0  
Canada  
Telephone : 250-363-4963
  
- b. Department of National Defence  
CFB Halifax  
Main Warehouse  
Bldg D206 Door 1 thru 13  
HMC Dockyard  
Halifax, NS  
B3K 5X5  
Canada  
Telephone: 902-427-1441
  
- c. Department. of National Defence  
CFB Edmonton  
195 AVE & 82 ST - Bldg. 236  
Edmonton, AB  
T5J 4J5  
Canada  
Telephone: 780-973-4011 Ext 4538
  
- d. Department. of National Defence  
CFB Montreal  
6363 Notre Dame Est  
Montreal, QC  
H1N 3V9  
Canada  
Telephone: 514-252-2777 Ext 2363

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
  
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au destinataire pour la certification et le paiement a ;

Department of National Defence  
Base Logistics Officer  
CFB Esquimalt  
STN Forces, P.O. Box 17000  
Victoria, BC V9A 7N2

Canada

&

Department of National Defence  
Acct. Payable Section Bldg S90 Rm 334  
P.O. Box 99,000 Stn Forces  
Halifax, NS  
Canada B3K 5X5

&

Department. of National Defence  
7 CF Supply Depot  
STN FORCES P.O. BOX 10500  
Edmonton, AB  
T5J 4J5  
Canada

&

Ministère de la défense nationale  
25 DAFC / Magasin  
C.P. 4000 Succ K  
Montreal QC  
H1N 3R9

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé a:

National Defence Headquarters  
Mgen George R. Pearkes Building  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0K2  
Attention: D Mar P 4-3-3-4

## **6.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.9.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité Moyenne);
- c) Annexe A, Détails des articles;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

D2000C (2007-11-30) Marquage

D2001C (2007-11-30) Étiquetage

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2007-11-30) Palettisation

C2800C (2013-01-28) Cote de priorité

C2801C (2017-08-17) Cote de priorité – Entrepreneurs établis au Canada

## 6.13 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 013 & 014, 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme *ISO 2230* à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

**La durée de conservation maximale pour le (s) article (s) est de 120 mois.**

## 6.14 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF000

L'entrepreneur doit préparer tous les article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les article(s) à raison de 1 unité par paquet.

## 6.15 Marquage détaillé de l'emballage – semblables

L'entrepreneur doit s'assurer qu'en plus des marques d'emballage intérieur et extérieur requises, les renseignements suivants sont fournis pour les articles 013 et 014.

- le nom du fabricant;
- la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- la date de fabrication;
- la date d'expiration de la durée utile.

**6.16 Amiante**

L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'amiante dans l'équipement, sauf si aucune solution de rechange possible n'est disponible, auquel cas la justification doit être fournie. Toutes les pièces contenant de l'amiante doivent être correctement étiquetées, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être explicitement identifiés dans les documentations techniques.

**6.17 Assurance de qualité**

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

**6.18 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change**

C3015C (2014-11-27) Rajustement relative à la fluctuation du taux de change.

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :  
Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x (  $i_1 - i_0$  ) /  $i_0$   
où les variables de la formule correspondent à :

**Montant en monnaie étrangère**

Montant en monnaie étrangère (par unité)

$i_0$

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])

$i_1$

Le taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère, (p.ex. 1 \$ US))

$i_1$

**Qté**

Quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change pour l'ajustement sera le taux de midi publié par la Banque du Canada à la date à laquelle les marchandises ont été livrées. Pour les services, le taux de change pour l'ajustement sera le taux de midi le dernier jour ouvrable du mois pour lequel les services ont été rendus. Pour les paiements anticipés, l'ajustement du taux de change sera à

---

midi à la date du paiement qui était due. Le taux de midi le plus récent sera utilisé pour les jours non ouvrables.

6. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c'est-à-dire  $[i_1 - i_0 / i_0]$ ).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de la destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
001	<p>NNO: 4020-20-001-2396 Dénomination: CORDAGE, FIBRE</p> <p>Numéro de pièce demandé: R-N-80045-1 NCAGE: 38915 Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : NCAGE: Nom du fabricant :</p>	EA	20	<p>Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada</p>	<p>Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada</p>	NON	C	NON	OUI
002	<p>NNO: 2090-21-885-0184 Dénomination: LOT DE REPARATION, EMBARCATION PNEUMATIQUE</p> <p>Numéro de pièce demandé: R-K-55000 NCAGE: 38915 Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : NCAGE: Nom du fabricant :</p>	KT	140	<p>Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada</p>	<p>Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada</p>	NON	C	NON	OUI

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

003	<p>NNO: 2040-21-910-6964  Dénomination: BACHE, EMBARCATION</p> <p>Numéro de pièce demandé: C-C-50525  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	8	<p>Department of National Defence  CFB Halifax  Main Warehouse  Bldg D206 Door 1 thru 13  HMC Dockyard  Halifax, NS  B3K 5X5  Canada</p>	<p>Department of National Defence  Maritime Forces Atlantic  Accts Payable Bldg. S90,  Room 334  2686 Sextant Lane,  Stadacona  P.O. Box 99000, Stn  Forces  Halifax NS B3K 5X5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
004	<p>NNO: 2090-21-911-8230  Dénomination: JUPE D'ARC, BATEAU GONFLABLE</p> <p>Numéro de pièce demandé: R-F-70100-1  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	12	<p>Department. of National Defence  CFB Esquimalt  Attn: Receiving  Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9C 1B0  Canada</p>	<p>Department. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  Stn Forces P.O. Box  17000  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
005	<p>NNO: 2090-21-911-8230  Dénomination: JUPE D'ARC, BATEAU GONFLABLE</p> <p>Numéro de pièce demandé: R-F-70100-1  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	12	<p>Department of National Defence  CFB Halifax  Main Warehouse  Bldg D206 Door 1 thru 13  HMC Dockyard  Halifax, NS  B3K 5X5  Canada</p>	<p>Department of National Defence  Maritime Forces Atlantic  Accts Payable Bldg. S90,  Room 334  2686 Sextant Lane,  Stadacona  P.O. Box 99000, Stn  Forces  Halifax NS B3K 5X5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

006	<p>NNO: 8345-20-001-2175  Dénomination: DRAPEAU, PERSONNEL</p> <p>Numéro de pièce demandé: E-S-50010  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	8	<p>Department. of National  Defence  CFB Esquimalt  Attn: Receiving  Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9C 1B0  Canada</p>	<p>Department. of National  Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  Stn Forces P.O. Box  17000  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
007	<p>NNO: 8345-20-001-2175  Dénomination: DRAPEAU, PERSONNEL</p> <p>Numéro de pièce demandé: E-S-50010  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	8	<p>Department of National  Defence  CFB Halifax  Main Warehouse  Bldg D206 Door 1 thru 13  HMC Dockyard  Halifax, NS  B3K 5X5  Canada</p>	<p>Department of National  Defence  Maritime Forces Atlantic  Accts Payable Bldg. S90,  Room 334  2686 Sextant Lane,  Stadacona  P.O. Box 99000, Stn  Forces  Halifax NS B3K 5X5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
008	<p>NNO: 6240-20-001-1980  Dénomination: LUMIERE D'ANCRAGE, TOUT AUTOUR</p> <p>Numéro de pièce demandé: E-L-30200  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	40	<p>Department of National  Defence  CFB Halifax  Main Warehouse  Bldg D206 Door 1 thru 13  HMC Dockyard  Halifax, NS  B3K 5X5  Canada</p>	<p>Department of National  Defence  Maritime Forces Atlantic  Accts Payable Bldg. S90,  Room 334  2686 Sextant Lane,  Stadacona  P.O. Box 99000, Stn  Forces  Halifax NS B3K 5X5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

009	<p>NNO: 6240-20-001-1980  Dénomination: LUMIERE D'ANCRAGE, TOUT AUTOUR</p> <p>Numéro de pièce demandé: E-L-30200  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	20	<p>Department. of National  Defence  CFB Esquimalt  Attn: Receiving  Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9C 1B0  Canada</p>	<p>Department. of National  Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  Stn Forces P.O. Box  17000  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
010	<p>NNO: 4720-20-A0C-3464  Dénomination: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE</p> <p>Numéro de pièce demandé: P-I-10026-M  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	10	<p>Department of National  Defence  CFB Halifax  Main Warehouse  Bldg D206 Door 1 thru 13  HMC Dockyard  Halifax, NS  B3K 5X5  Canada</p>	<p>Department of National  Defence  Maritime Forces Atlantic  Accts Payable Bldg. S90,  Room 334  2686 Sextant Lane,  Stadacona  P.O. Box 99000, Stn  Forces  Halifax NS B3K 5X5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
011	<p>NNO: 4720-20-A0C-3464  Dénomination: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE</p> <p>Numéro de pièce demandé: P-I-10026-M  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	10	<p>Department. of National  Defence  CFB Edmonton  195 AVE &amp; 82 ST - Bldg.  236  Edmonton, AB  T5J 4J5  Canada</p>	<p>Department. of National  Defence  7 CF Supply Depot  STN FORCES P.O. BOX  10500  Edmonton, AB  T5J 4J5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

012	<p>NNO: 4720-20-A0C-3464  Dénomination: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE</p> <p>Numéro de pièce demandé: P-I-10026-M  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	10	<p>Department. of National  Defence  CFB Montreal  6363 Notre Dame Est  Montreal, QC  H1N 3V9  Canada</p>	<p>Ministère de la défense  nationale  25 DAFC / Magasin  C.P. 4000 Succ K  Montreal QC  H1N 3R9</p>	NON	C	NON	OUI
013	<p>NNO: 4320-21-909-4588  Dénomination: POMPE, GONFLAGE A MAIN</p> <p>Numéro de pièce demandé: P-I-10010-1  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	80	<p>Department. of National  Defence  CFB Esquimalt  Attn: Receiving  Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9C 1B0  Canada</p>	<p>Department. of National  Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  Stn Forces P.O. Box  17000  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	OUI
014	<p>NNO: 4320-21-909-4588  Dénomination: POMPE, GONFLAGE A MAIN</p> <p>Numéro de pièce demandé: P-I-10010-1  NCAGE: 38915  Nom du fabricant : ZODIAC HURRICANE TECHNOLOGIES INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT  Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  NCAGE:  Nom du fabricant :</p>	EA	40	<p>Department of National  Defence  CFB Halifax  Main Warehouse  Bldg D206 Door 1 thru 13  HMC Dockyard  Halifax, NS  B3K 5X5  Canada</p>	<p>Department of National  Defence  Maritime Forces Atlantic  Accts Payable Bldg. S90,  Room 334  2686 Sextant Lane,  Stadacona  P.O. Box 99000, Stn  Forces  Halifax NS B3K 5X5  Canada</p>	NON	C	NON	OUI

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de la destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Service de livraison payé (SLP?), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus	PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
001	NNO: 4020-20-001-2396 Dénomination: CORDAGE, FIBRE	EA	20	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
002	NNO: 2090-21-885-0184 Dénomination: LOT DE REPARATION, EMBARCATION PNEUMATIQUE	KT	140	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
003	NNO: 2040-21-910-6964 Dénomination: BACHE, EMBARCATION	EA	8	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA				

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

004	NNO: 2090-21-911-8230 Dénomination: JUPE D'ARC, BATEAU GONFLABLE	EA	12	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
005	NNO: 2090-21-911-8230 Dénomination: JUPE D'ARC, BATEAU GONFLABLE	EA	12	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA				
006	NNO: 8345-20-001-2175 Dénomination: DRAPEAU, PERSONNEL	EA	8	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
007	NNO: 8345-20-001-2175 Dénomination: DRAPEAU, PERSONNEL	EA	8	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA				

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

008	NNO: 6240-20-001-1980 Dénomination: LUMIERE D'ANCRAGE, TOUT AUTOUR	EA	8	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA				
009	NNO: 6240-20-001-1980 Dénomination: LUMIERE D'ANCRAGE, TOUT AUTOUR	EA	40	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
010	NNO: 4720-20-A0C-3464 Dénomination: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE	EA	10	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA				
011	NNO: 4720-20-A0C-3464 Dénomination: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE	EA	10	Department. of National Defence CFB Edmonton 195 AVE & 82 ST - Bldg. 236 Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Department. of National Defence 7 CF Supply Depot STN FORCES P.O. BOX 10500 Edmonton, AB T5J 4J5 Canada				

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

012	NNO: 4720-20-A0C-3464 Dénomination: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE	EA	10	Department. of National Defence CFB Montreal 6363 Notre Dame Est Montreal, QC H1N 3V9 Canada	Ministère de la défense nationale 25 DAFC / Magasin C.P. 4000 Succ K Montreal QC H1N 3R9					
013	NNO: 4320-21-909-4588 Dénomination: POMPE, GONFLAGE A MAIN	EA	80	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada					
014	NNO: 4320-21-909-4588 Dénomination: POMPE, GONFLAGE A MAIN	EA	40	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 CANADA					
						<b>TOTAL</b>				

**ANNEX C – LONGUE DESCRIPTION DES ARTICLES****LIGNE 001****Identification d'élément**

NNO: 4020-20-001-2396

DÉNOMINATION: CORDAGE,FIBRE

**Caractéristique****Réponses**

NOMBRE DE BRIN(S)/TORON(S)	3
COULEUR	BLEU
DIAMETRE HORS TOUT	0.750 POUCES NOMINALE
LONGUEUR	165.0 PIEDS NOMINALE
CARACTERISTIQUES SPECIALES	POLYPROPYLENE
APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE	BRIDE DE REMORQUAGE DE BATEAU

**LIGNE 002**

NNO: 2090-21-885-0184

DÉNOMINATION: LOT DE REPARATION,EMBARCATION PNEUMATIQUE

**Caractéristique****Réponses**

CARACTERISTIQUES SPECIALES	CONTIENT 15 ARTICLES, PAIRE DE CISEAUX BLOUSONES AVEC BOITIER 1; AGRAFEUSE ET TEMPON 1(5120-00-248-5800);PIECES DE TISSUS IMPERMEABLE 6.000 POUCES DE DIAMETRES 7;FICHES DE REPARATION RAPIDE DE TAILLE VARIABLE 3(4220-21-886-2900);CONTENEUR ETANCHE POUR LOT DE REPARATION 1, INSTRUCTIONS DE REPARATION 1; NYLON NOIR 1
----------------------------	---

**LIGNE 003**

NNO: 2040-21-910-6964

DÉNOMINATION: BACHE,EMBARCATION

**Caractéristique****Réponses**

MATIERE	POLYESTER
CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES GENERALES	TISSU SYNTETIQUE;GRIFFOLYN T-105;AVEC BILLES DE NICKELS NO.2, ATTACHE A LA COUVERTURE

**LIGNE 004 & 005****Identification d'élément**

NNO: 2090-21-911-8230

DÉNOMINATION: JUPE D' ARC, BATEAU GONFLABLE

**Caractéristique****Réponses**

CARACTERISTIQUES SPECIALES	ARC DE PROTECTION POUR TUBE.ATTACHE AU TOUR DU TUBE AVEC DES BARRES PLATES EN ALUMINIUM AU BAS ET MANCHETTE LACEE AU HAUT.
----------------------------	--

**ANNEX C – LONGUE DESCRIPTION DES ARTICLES****LIGNE 006 & 007**

NNO: 8345-20-001-2175

DÉNOMINATION: DRAPEAU, PERSONNEL

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER
TYPE DE MONTANT	FAITAGE
CONSTRUCTION	TELESCOPIQUE
LONGUEUR	43.000 POUCES NOMINAL
DIAMETRE	1.250 POUCES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	UTILISEE SUR EMBARCATION RIGIDE GONFLABLE 24 PIEDS
APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE	ENSEIGNE PERSONNEL

**LIGNE 008 & 009****Identification d'élément**

NNO: 6240-20-001-1980

DÉNOMINATION: LUMIERE D' ANCRE, TOUT AUTOUR

Caractéristique	Réponses
CARACTERISTIQUES SPECIALES	LUMIERE D' ANCRAGE TOUT AUTOUR AVEC AMPOULE, SPECTRO NUMERO 382, 12 VOLT

**LIGNE 010, 011 & 012****Identification d'élément**

NNO: 4720-20-AOC-3464

DÉNOMINATION: TUYAU DE POMPE DE GONFLAGE

**Narrative Description**

TUYAU ¾ POUCES POUR POMPE DE GONFLAGE A MAIN, NNO 4320-14-454-0200

**LIGNE 013 & 014****Identification d'élément**

NNO: 4320-21-909-4588

DÉNOMINATION: POMPE, GONFLAGE, A MAIN

Caractéristique	Réponses
MODE DE FONCTIONNEMENT	PIED
TYPE D'EFFET	SIMPLE
TUYAU SOUPLE	INCLUS
LONGUEUR HORS TOUT	70.0 INCHES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	PIED EN PLASTIQUE ET PLAQUE SUPERIEURE EN TISSU CAOUTCHOUTE, VALVE DE GONFLAGE ET DEGONFLAGE 1; 11,000 PO. LG, 8,500 PO. LARGE. FORME OVALE.

## **ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement)